



Communiqué de presse

Réforme du 3ème cycle de pharmacie hospitalière : enfin !

Paris, le 08 Octobre 2019

Après deux ans d'échanges et de travail, le décret et l'arrêté réformant la formation du troisième cycle de pharmacie hospitalière ont été publiés au Journal Officiel le 6 octobre 2019.

Cette évolution de nos études vient dans la suite logique de la réforme du troisième cycle des études de médecine - effective depuis bientôt deux ans - qui a permis de réformer la biologie médicale. La disharmonie entre ces deux formations issues du concours de l'internat en pharmacie ne pouvait plus perdurer avec notamment des différences de modèle, de statut, de répartition géographique et d'accès aux formations spécialisées transversales. Les discussions engagées avec les ministères et les enseignants universitaires ont su être constructives pour faciliter l'enseignement, l'encadrement et homogénéiser la formation sur l'ensemble du territoire.

La redéfinition plus fine des compétences et connaissances à acquérir au cours de la formation renforce la légitimité du pharmacien diplômé d'un DES dans la réalisation de ses missions au sein d'établissements de soins.

L'atermoiement face à la publication des textes et la communication très limitée des ministères sur les potentiels points de blocage allongeant les délais n'ont cependant pas facilité l'appropriation des textes par les internes. Les futurs internes ont notamment dû réaliser leur choix avant la sortie de l'arrêté définissant l'organisation de leur quatre prochaines années de formation. Ce manque d'informations a généré de l'incertitude pour les internes arrivant et ceux déjà en poste engendrant un stress important que nous déplorons.

Nous veillerons ainsi à ce que la réforme n'entraîne pas de problèmes de formation et d'accès aux stages durant toute la période de cohabitation de ces deux régimes de formation. L'objectif est d'éviter tout impact négatif sur le bien-être des étudiants. Chaque interne doit pouvoir développer son projet professionnel sans restriction. Nous resterons vigilants pour que l'application de la réforme soit uniforme et préserve l'équité en particulier avec les internes de l'ancien régime.

Face au blocage des ministères pour valoriser une formation de troisième cycle ouvertement tournée vers la recherche, nous continuerons également à réfléchir et à être force de proposition pour valoriser cette voie et permettre la formation d'enseignants-chercheurs hospitaliers. La valorisation de cette voie est essentielle afin de permettre une formation initiale de qualité en lien avec les réalités professionnelles.

Cette réforme, en permettant d'améliorer l'encadrement et la pédagogie durant la formation, va dans la bonne direction. Nous souhaitons saluer l'ensemble des acteurs locaux, étudiants comme enseignants, pour le travail effectué et le travail à venir pour que cette mise en place se fasse dans les meilleures conditions.

- **Lucas DENIS** - Coprésident Pharmacie - 06.36.94.31.59
- **Mathieu GALLARD** - Vice-président en charge des relations universitaires - 06.87.34.12.70
- **Clémence HUYNH** - Vice-président Pharmacie Hospitalière - 06.82.07.33.22